



REVUE DE PRESSE DU 06/05/2018

- 1- L'avant-projet de la LFC 2018 réintroduira l'imposition de la TVA de 19% sur les ventes des véhicules neufs. L'avant-projet de la loi de finances 2018 prévoit une hausse de certaines taxes et droits de timbre pour tenter de compenser la baisse drastique de la fiscalité pétrolière.
- 2- Le Ministre de l'Energie, Mustapha Guitouni a indiqué, jeudi à Alger, que son département veillait à répondre à la demande croissante sur le carburant et produits pétroliers pour assurer des prestations de qualité aux citoyens au niveau des stations-service, à la faveur de la mise en oeuvre du programme de rénovation en cours à travers l'ensemble du pays.
- 3- Le secrétaire général du ministère de l'Industrie et des mines, Kheireddine Medjoubi a assuré que le lancement prochain de la fabrication des produits plats sidérurgiques en Algérie imprimera "une nouvelle dynamique" au secteur de montage de véhicules.
- 4- Le Ministre bolivien des Hydrocarbures, Luis Alberto Sanchez Fernandez, effectuera une visite de travail de trois jours en Algérie à partir du dimanche 6 mai, à l'invitation du ministre de l'Energie Mustapha Guitouni, a indiqué jeudi le ministère dans un communiqué.
- 5- Le Ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane a appelé, samedi à Alger, à accorder une importance "extrême" à l'entretien et à la préservation des infrastructures de base réalisées dans le secteur.



- 6- Le Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar a annoncé, samedi à Alger, le lancement prochain des travaux de réalisation de plus de 50% des 120.000 unités de logements location-vente de l'Agence de l'amélioration et du développement du logement (AADL), inscrits au titre du programme de 2018.

- 7- Le directeur général de la pêche au ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche, Taha Hamouche, a insisté samedi à Alger sur l'impératif de développer la filière pêche et aquaculture en faveur de l'économie nationale, tout en soulignant l'importance de valorisation des infrastructures sectorielles, ainsi la préservation de la biomasse halieutique.

- 8- Six (6) personnes ont trouvé la mort et 15 autres ont été blessées dans 5 accidents de la circulation survenus au cours des dernières 48 heures sur le territoire national, indique samedi un bilan établi par les services de la Protection civile.



A lire : De nouvelles taxes introduites

AVANT-PROJET DE LOI DE FINANCES COMPLEMENTAIRE 2018

L'avant-projet de la LFC 2018 réintroduira l'imposition de la TVA de 19% sur les ventes des véhicules neufs.

L'avant-projet de la loi de finances 2018 prévoit une hausse de certaines taxes et droits de timbre pour tenter de compenser la baisse drastique de la fiscalité pétrolière. Il est fort probable que ce texte sera adopté sous forme d'ordonnance, avant d'être soumis au Parlement. Cela signifie que le texte sera promulgué sans amendement. Des dispositions introduites dans l'avant-projet de la loi de finances complémentaire (Plfc2018), accorde, pour la première fois en Algérie, le droit de concession des terres agricoles du domaine privé de l'Etat, aux personnes physiques de nationalité étrangère dans le cadre du partenariat public ou privé. Jusqu'ici, le droit d'exploiter des terres agricoles du domaine privé de l'Etat est concédé uniquement à la personne physique de nationalité algérienne pour une durée maximale de 40 ans renouvelable, moyennant le paiement d'une redevance annuelle, déterminée par la loi de finances.

Dans le même ordre d'idées, le gouvernement aurait recensé plus de 3 millions d'hectares de terres agricoles non exploitées. Par ailleurs, le taux de la taxe applicable aux produits importés pour la revente en état, connaîtra une importante hausse. Cette taxe est intitulée «droit additionnel provisoire de sauvegarde applicable aux produits importés destinés à la consommation». De plus, l'exonération de la TVA au profit des opérateurs privés ayant lancé en Algérie des usines de montage des véhicules neufs sera annulée, car ayant causé un préjudice au Trésor public.

L'avant-projet de la LFC 2018 réintroduira l'imposition de la TVA de 19% sur les ventes des véhicules neufs. Les tarifs des timbres fiscaux du permis de conduire biométrique et la carte grise électronique seront revus à la hausse. Ainsi, la LFC2018 propose une augmentation de l'ordre de 100% de droits de timbre pour la délivrance du permis de conduire et de la carte grise. Selon TSA, «le droit d'examen pour l'obtention d'une catégorie de permis de conduire est fixé à 200 DA. La délivrance d'un permis de conduire, son renouvellement, son duplicata, la conversion de permis de conduire militaire en permis de conduire civil ou l'échange d'un permis de conduire étranger contre un permis de conduire algérien donnent lieu à un paiement d'un droit de timbre de 5000 DA. Une taxe de 300 DA sera appliquée pour la délivrance de la licence de conduite de cyclomoteurs. La LFC propose l'introduction de la taxe sur les cartes d'immatriculation.

L'article 154 dudit avant-projet de loi, d'après le même site électronique, «fixe le montant de la taxe pour les automobiles de tourisme, camionnettes, camions et véhicules de transport en commun à 10.000 DA pour les véhicules d'une puissance de 2 à 4 chevaux et pour les tracteurs, 16.000 DA pour les véhicules d'une puissance de 5 à 9 Ch, de 20 000 dinars pour les véhicules d'une puissance supérieure à 10 Ch et à 30.000 DA pour les engins roulants de travaux publics». En outre, l'avant-projet de la loi de finances 2018, prévoit un plafond d'autorisation de programme d'un montant de 2.770.506.963.000 DA, contre 2 270 506.936.000 DA dans la loi de finances 2018, soit une rallonge de 500 millions de dinars. Le ministère de la Défense nationale qui détient la part du lion du budget de l'État sera doté d'une rallonge de 312 millions de dinars pour atteindre les 1118 milliards de DA.